

DIPLÔME D'ETUDES SUPERIEURES EN THEOLOGIE

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année 4^{ème} année

Tarif : 690€/ an + 115 € frais de support + 10 € adhésion association Faculté Jean Calvin = **815 €**

DEMANDE D'INSCRIPTION : ANNÉE ACADÉMIQUE **2019-2020**

à faire parvenir au secrétariat de la FJC avant le **31 août 2019**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance (**Très important**, précisez la commune, le n° de département, le pays) :

Nationalité :

N° de sécurité sociale (si vous en avez un) :

Numéro Immatriculation National Etudiant (INE) qui figure sur les relevés de notes de Terminale :

Adresse actuelle :

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Mobile : E-mail :

Etat civil du candidat : Marié(e) Célibataire Autre (préciser) :

Si vous êtes marié(e), vous avez le projet de venir à Aix-en-Provence : Seul(e) En famille
Enfants (Prénoms et dates de naissance) :

Eglise d'appartenance :

Coordonnées d'un responsable de votre communauté (afin de lui envoyer un questionnaire de recommandation)

Nom : Prénom : Fonction :

E-mail : Tél :

Quelle a été votre activité depuis la fin de vos études (poste(s), date(s)) ? :

Quelle a été votre activité exacte de l'année dernière ? :

Diplômes dont vous êtes titulaire (Très important pour le bac avec la date et le département d'obtention, ainsi que la filière) :

Conditions d'admissions particulières : les candidats qui ne sont pas de langue maternelle française doivent attester d'un niveau de maîtrise de la langue française supérieur ou égal au DALF(Diplôme Approfondi de Langue Française)de niveau C1 ou équivalent, et qui atteste de la capacité à suivre efficacement les cours d'une Université française ou francophone. Les renseignements au sujet du DALF peuvent être obtenus dans les Ambassades de France (Services Culturels) par Internet : <http://www.ciep.fr/delfdalf>

Si vous êtes titulaire d'un diplôme d'Institut biblique

Nom de l'Institut :

Avez-vous fait du grec ? oui non Combien d'années ? :
Avez-vous fait de l'hébreu ? oui non Combien d'années ? :

Prière d'utiliser une feuille séparée pour répondre aux questions suivantes :

1. Décrivez votre itinéraire de foi et de vie chrétienne.
 2. Décrivez votre participation à la vie de votre Eglise locale et/ou aux activités d'une œuvre.
 3. Avez-vous reçu une vocation ? Comment et en vue de quel ministère ?
 4. Pourquoi voulez-vous faire vos études de théologie à Aix ?
- Si applicable* : {
 5. Quelles sont les raisons que vous invoquez pour suivre le cursus « à distance » ?
 6. Combien d'heures par semaine pensez-vous pouvoir consacrer à ces cours ?}

J'autorise la Faculté Jean Calvin à utiliser mes coordonnées (adresse postale, e-mail...). J'autorise également la Faculté Jean Calvin à utiliser mon image dans le cadre de sa communication.

Je m'engage à payer la totalité de mes frais de scolarité, au plus tard le jour de la rentrée. Je prends note qu'aucun remboursement ne me sera consenti, ni en cas d'abandon de mes études, ni en cas de modification de mon programme d'études.* (Voir Livret de l'Etudiant page 6).

Date et signature :

**NB Les frais de scolarité acquittés par les étudiants correspondent à un quart du coût réel de leur scolarité.*

RESSOURCES FINANCIERES

(CONFIDENTIEL)

Nom : Prénom :

1/ Quelles sont les ressources financières dont vous disposez /disposerez? (Veuillez indiquer les montants annuels)

Apport personnel :

Aide de la famille :

Aide de vos amis :

Aide de l'Eglise ou Communauté ou organismes missionnaires (Joindre attestation précisant les modalités de paiement et le nom du correspondant) :

Quelques indications financières:

- Les frais de scolarité : 815 €/an
- La contribution à la vie étudiante à payer au CROUS d'Aix-Marseille Université : 90 €/an
- Les frais de déplacements : 2 aller/retour du lieu de résidence jusqu'à Aix-en-Provence.
- Les frais d'hébergement : L'étudiant à distance doit prévoir environ 8 jours d'hébergement par an soit à l'hôtel (compter 55 euros par nuitée pour les hôtels de type B&B), soit au séminaire de la faculté si des chambres sont disponibles (environ 10 €/nuit – acefltr@facultejeancalvin.com)
- Les frais de nourriture : environ 4 €/repas au restaurant universitaire, à condition d'avoir une carte d'étudiant
- Les frais d'assurance sociale,
S'il est de nationalité étrangère, l'étudiant doit obligatoirement souscrire à une assurance maladie/chirurgie pour la période de son séjour.

2/ Demande de visa

Si, dans le cadre d'une demande de visa, l'étudiant a besoin d'une attestation d'inscription avant sa venue sur le territoire français, la Faculté exige le paiement total des frais d'inscription annuel, avant de délivrer les certificats correspondants.

Pièces à renvoyer avec la demande d'admission :

- Une copie de votre attestation « Vitale » ou d'assurance pour les étrangers
- Une copie de votre carte d'identité, ou titre de séjour en cours de validité
- Une photo d'identité/papier et une photo d'identité en format numérique
- Une photocopie de vos diplômes
- La fiche « ressources financières » ci-jointe dûment remplie et signée
- Un certificat médical indiquant votre aptitude aux études

Le règlement des frais de scolarité devra être effectué
au plus tard au jour de la rentrée

Si vous n'êtes pas salariés ou dans la vie active et que vous avez moins de 28 ans, vous êtes éligible au statut d'étudiant, il faudra donc fournir **impérativement avant l'inscription** les pièces suivantes :

Contribution à la vie étudiante (CVEC)

Les étudiants devront payer directement sur la plateforme du CROUS une contribution à la vie étudiante d'un montant de 90€. Après paiement les étudiants recevront une attestation du CROUS qui leur permettra de s'inscrire à la Faculté. **Aucune inscription ne sera possible sans cette attestation** (disponible à partir du 1^{er} juillet 2018).

1. Il faut vous connecter à votre compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
Si vous n'avez pas encore de compte, créez-le sur votre plateforme de services numériques MesServices.etudiant.gouv.fr
2. Vous indiquez votre ville d'études
3. Vous vous acquittez de votre CVEC
4. Vous obtenez votre attestation

Parcoursup

1. Pour les étudiants ayant émis des vœux via Parcoursup, **une attestation de démission** de Parcoursup, fournie sur demande par la plateforme Parcoursup
2. Pour les étudiants qui n'auraient pas fourni de vœux sur la plateforme Parcoursup, une **attestation de non inscription** fournie par la plateforme Parcoursup